#### **SEANCE DU SIX AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur Michel CHARDONNEREAU, excusé.

Madame Sylvie BEBIN été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

# Communal 2017

Compte de Gestion Réuni sous la présidence de Monsieur THOLLET Nicolas, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2017 par Madame CHARBON Monique, Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 52.177,86 €.

### Compte Administratif Communal 2017

Réuni sous la présidence de Monsieur VIRLOGEUX Alain, élu Président de séance. en application de l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur THOLLET Nicolas, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives dudit exercice :

- 1) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif.
- 2) Constate, que la Comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif.

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des adjoints et conseillers présents.

Le Compte Administratif 2017 présente un déficit d'Investissement de 5.040,42 € et un excédent de Fonctionnement de 57.218,28 €.

### Affectation du 2017

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de Résultat Communal l'Exercice 2017, constate un excédent de l'exercice de 47.291,41 €, un excédent antérieur reporté de 9.926,87 €, donnant un excédent de Fonctionnement cumulé de 57.218,28 €.

> Le résultat de clôture d'Investissement 2017 donne un déficit de 5.040,42 € et un déficit de Restes à Réaliser de 47.609,73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte :

52.650,15 € au compte 1068 (Affectation complémentaire en réserve),

5.040.42 € au compte 001 (Déficit d'Investissement reporté). 4.468,13 € (57.218,28 € - 52.650,15 €) au compte 002 (Résultat de Fonctionnement Reporté).

### directes locales 2018

Vote des trois taxes Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des trois taxes directes locales comme suit :

> T.H.: 14,80 %, F.B.: 13.80 %. F.N.B.: 38,26 %,

donnant un produit fiscal attendu de 133.564 €.

Comme l'année passée, 25.277 € seront prélevés sur le budget communal au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR), qui correspond à une solidarité financière obligatoire entre collectivités locales.

## 2018

Budget communal Le Budget 2018, soumis à l'approbation du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, est voté à l'unanimité.

> Il s'élève tant en Dépenses qu'en Recettes à 394.068,96 € pour la Section de Fonctionnement et 206.426,19 € pour la Section d'Investissement.

### Ouverture d'une 50.000 € auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Afin de faire face à un besoin de fonds de roulement et dans l'attente d'importantes ligne de trésorerie de subventions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50.000,00 €, auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE dont les caractéristiques suivent :

- Durée : 12 mois.
- Taux de référence : EURIBOR 3 mois,
- Marge: 1,00 %.
- Paiement des intérêts : au trimestre,
- Remise des fonds : dès que possible.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Changement d'affectation du Fonds de Solidarité Départementale 2017 et demande du Fonds de Solidarité Départementale 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Conseil Départemental le changement d'affectation du Fonds de Solidarité Départementale 2017, initialement imputé au programme de dénomination des voies et numérotation des habitations du territoire communal et non réalisé en 2017. Le Conseil Municipal souhaite que la somme de 5.000,00 € attribuée crédite le programme d'Investissement dit de Remplacement du tracteur et accessoires, qui s'élève à 22.000,00 €HT.

La commune de POUZY-MESANGY restant éligible au Fonds de Solidarité Départementale, le Conseil Municipal sollicite pour 2018 l'attribution de cette aide de la part du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER qui s'élève à 5.000.00 €.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'affecter cette somme au programme de dénomination des voies et numérotation des habitations du territoire communal.

#### Modalités de financement :

- Devis SOCIETE CREAPIXEL: 10.211,80 €HT (12.254,16 €TTC)
- Solidarité Départementale : 5.000,00€

Fonds propres :

5.211,80 €

Montant total:

10.211,80 €HT

d'Evaluation des Charges Tranférées (CLET)

Commission Locale Monsieur le Maire présente le rapport de la CLET concernant le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grands passages situées sur les communes de MOULINS et YZEURE. Une délibération est prise en ce sens.

> Il est également fait mention de la mutualisation de certains personnels suite à la création de nouveaux services.

Recrutement de Civique à la DIRECTION DES **FINANCES PUBLIQUES DE** L'ALLIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une information recue de la DELEGATION volontaires en Service GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES en ce sens qu'il est proposé pour l'année 2018 un recrutement de volontaires âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un Service Civique.

Désignation d'un délégué à la protection des données

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) sera applicable à compter du 25 mai prochain. Il concerne aussi bien les entreprises que les organismes publics.

Dans l'attente d'un service mutualisé, le déléqué en charge de ces protections de données sera le Maire.

Demande de subventions de l'Association NORD BOCAGE.

Le Conseil Municipal, après discussion, ne donne pas une suite favorable à la demande de subvention de l'Association NORD BOCAGE, au motif que la commune fait travailler cette association dès qu'elle en a l'occasion.

de l'Association et du

De même, pour l'Association UNRPA, au motif qu'il arrive que la commune prête UNRPA du VEURDRE gracieusement la salle polyvalente. De plus, tous les éléments comptables ne sont pas connus.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER

Concernant le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER, la commune attribue déjà depuis plusieurs années une subvention symbolique annuelle.

Réalisation du diagnostic accès handicapés des bâtiments communaux

Monsieur le Maire donne lecture et met à disposition des élus le rapport de la SOCOTEC concernant la réalisation du diagnostic des accès pour les personnes handicapées. Des priorités seront définies lors d'une prochaine séance.

Compte-rendu de l'inspection sanitaire de la cantine scolaire

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de l'inspection sanitaire de la cantine scolaire du 15 décembre 2017 au Conseil qui prend note de certaines anomalies relatives à la traçabilité et la gestion de repas témoins.

La maîtrise des risques sanitaires dans l'établissement est évaluée comme « acceptable » et le niveau d'hygiène « satisfaisant ».

Attribution de la subvention de la Région (Maison DUPERAT) Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier recu de la REGION attribuant une subvention de 10.000 € au lieu de 26.000 € initialement prévus et demandés (30 %).

# **DES CHEMINS**

Devis du SYNDICAT Les devis acceptés concernent les chemins des Bequets et Tournelou.

du résistant WAGNER en 1944

Information sur la mort Suite à une visite inopinée en mairie du fils du résistant Gaston WAGNER désirant connaître de facon plus approfondie les circonstances exactes de la mort de son Pouzyquois Gaston père, une enquête a été menée. A cette occasion, un dossier très intéressant a été envoyé par la mairie de LA CHAPELAUDE, lieu exact du décès de ce pouzyquois inhumé par la suite dans le cimetière communal.

Demande de liée aux mouvements de terrain

Suite à notre courrier du 28 février 2018, la PREFECTURE accuse réception de catastrophe naturelle notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

de la COMMUNAUTE

DE MOULINS

Evolution des statuts Le Conseil Municipal, sur présentation du Maire,

D'AGGLOMERATION Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 relatif aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale,

Intégration d'une « Pavs d'Art et d'Histoire »

nouvelle compétence Vu la délibération de MOULINS COMMUNAUTE en date du 02 mars 2018 donnant un avis favorable sur l'évolution des statuts communautaires en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le le libellé « Pays d'Art et d'Histoire »,

> Vu le courrier de MOULINS COMMUNAUTE en date du 09 mars 2018 signalant que la commune de POUZY-MESANGY dispose d'un délai de trois mois pour que le Conseil Municipal se prononce sur cette évolution statutaire,

> Considérant que le Conseil Municipal doit donner son avis sur l'évolution des statuts de MOULINS COMMUNAUTE par l'intégration d'une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé « Pays d'Art et d'Histoire »,

> Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de MOULINS COMMUNAUTE en intégrant cette nouvelle compétence,

Dit que la présente délibération sera notifiée à MOULINS COMMUNAUTE.

#### Questions diverses

- Une demande d'arrêt de bus scolaire a été sollicitée au hameau de Mésangy. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
- Suite à la fusion de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS et MOULINS COMMUNAUTE, les déplacements vers la médiathèque de LURCY et la piscine de SANCOINS ne sont plus pris en charge. Le Conseil, après en avoir délibéré se résout à financer ces déplacements et un courrier commun avec la commune du VEURDRE sera envoyé à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION pour solliciter une aide bien légitime.
- SICTOM NORD-ALLIER : une convention redevance spéciale pour la commune est instaurée sur la base de 105,89 € par trimestre soit 436,56 € par an. Cette redevance fait suite à la visite d'un technicien pour une estimation des volumes d'ordures ménagères générés par la commune sur ses divers sites.
- SIVOM NORD-ALLIER: les délégués communaux au SIVOM seront reconduits avant transfert de la compétence à MOULINS COMMUNAUTE.
- Distribution des brioches du 14 juillet : comme de coutume, celle distribution se

fera par élus et sera suivie d'un repas à la mini-ferme de La Mousse.

- Monuments aux Morts : il est décidé d'acquérir de petits drapeaux tricolores et leurs supports, afin de mettre en valeur le monuments de commémorations.
- AGRILOCAL03: Il est relaté la rencontre en mairie du 09 mars dernier avec un agent du CONSEIL DEPARTEMENTAL dont la mission est la mise en œuvre de circuits courts et locaux pour l'approvisionnement de qualité des cantines scolaires. La cantine de l'école va s'inscrire dans ce programme.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un concours de création d'entreprises innovantes auquel participe la jeune BRASSERIE DU LOUP dont les gérants, Rosine et Matthieu GOEMAERE, sont propriétaires au hameau de Mésangy.